



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	13	2

SEANCE du jeudi 17 mars 2016

**OBJET : 16-2 - ROUTE DE CANNES
PARCELLE CX 320 AMENAGEMENT
ROUTIER - REALISATION D'UN
TROTTOIR - ACQUISITION A L'EURO
AUPRES DE LA COPROPRIETE LES
EUCALYPTUS**

Le jeudi 17 mars 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/03/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Patrick DULBECCO
M. Henri CHIALVA à M. Michel GASTALDI
M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET
Mme Marguerite BLAZY à M. Jacques GENTE
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Françoise THOMEL
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à Mme Khéra BADAoui
Mme Alexia MISSANA à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

Absents : M. Audouin RAMBAUD, M. Yves DAHAN

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

963/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MARS 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 29 MARS 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-2 - ROUTE DE CANNES PARCELLE CX 320 AMENAGEMENT ROUTIER - REALISATION D'UN TROTTOIR - ACQUISITION A L'EURO AUPRES DE LA COPROPRIETE LES EUCALYPTUS

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

La Commune projette de réaliser des aménagements aux abords immédiats du Square Delaunay jusqu'à la limite ouest de Juan-Les-Pins, afin de créer un trottoir pour assurer la sécurité des piétons sur la route de Cannes.

Un état du foncier a mis en exergue des emprises privées à usage de trottoirs et en particulier une emprise de terrain de 31 m² appartenant à la copropriété les Eucalyptus sise 56 avenue de Cannes.

Par courrier du 16 septembre 2015 EMS Immobilier, syndic de l'Immeuble « Les Eucalyptus », a transmis le procès-verbal de l'Assemblée Générale des copropriétaires acceptant la cession pour l'euro de la parcelle de 31 m² cadastrée CX n° 320.

A l'issue de cette cession, la Commune aura, en totalité, la maîtrise foncière de la voie, ce qui permettra l'aménagement et l'incorporation du trottoir dans la voirie communale.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **ACCEPTE** l'acquisition en vue de son classement dans la voirie communale au prix d'UN EURO de la parcelle CX N° 320 d'une superficie de 31 m² à détacher de la copropriété Les Eucalyptus sise 56 avenue de Cannes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;

- **DIT** que les frais liés à cette acquisition sont inscrits au BP 2016.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.16-2 - ROUTE DE CANNES PARCELLE CX 320 AMENAGEMENT ROUTIER - REALISATION D'UN TROTTOIR - ACQUISITION A L'EURO AUPRES DE LA COPROPRIETE LES EUCALYPTUS -

Date de transmission de l'acte : 29/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2016

Numéro de l'acte : DCM963-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160317-DCM963-16-DE

Date de décision : 17/03/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions